



**TRANSPORTS REGIONAUX  
COMITÉ DE LIGNES  
POITIERS – LA ROCHELLE  
COMPTE-RENDU**

13 novembre 2018, 17H45, Saint-Maixent  
PRESIDÉ PAR MONSIEUR JACKY EMON

**Présents :**

• **A la tribune :**

- Monsieur Jacky EMON, Conseiller régional délégué aux Ter et à l'intermodalité, Région Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Laurence PARIES, Directrice des Transports Ferroviaires de Voyageurs, Région Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur Olivier CHAUVET, Dirigeant de Conception et d'Adaptation Simultanée, SNCF Mobilités,
- Monsieur Bernard DUBOIS, Responsable du Pôle Service et Relation Clients, SNCF Mobilités,
- Monsieur Jérôme THOMAS, Correspondant territorial, SNCF Réseau.

• **Dans la salle (ayant signé la feuille de présence) :**

- Monsieur David BAUDON, Maire de La Jarrie ;
- Monsieur Christian BRUNIER, Maire de Le Thou ;
- Madame Yvelise BERTHELLEMY, Maire de Pamproux ;
- Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères ;
- Madame Véronique ROCHAIS-CHEMINEE, Maire de Rouillé ;
- Monsieur Michel DABOUT, Président Conseil de Développement de l'Aunis ;
- Monsieur Jean-Paul JUILLET, Président de l'Association des Usagers des Transports en Vendée (AUT 85) ;
- Monsieur Benoît GROUSSIN, FNAUT ;
- Monsieur Jean-Marie MAGNAN, Association Rullicoise de Défense des Usagers du TER(ARDUTER) ;
- Monsieur Maurice RENAUD, Représentant, FO Consommateur Vienne (AFOC 86) ;
- Madame Stéphanie HERAULT, Responsable Marché Desserte zone Nord Nouvelle-Aquitaine, SNCF Mobilités ;
- Monsieur Jean-Yves COUTURIER, CGT Cheminots ;
- Monsieur Gérard GOUET, CGT Cheminots ;
- Monsieur Antoine GUERIN, CGT Cheminots ;
- Monsieur Christophe LAURANT, Agent de Conduite, SNCF Mobilités ;
- Monsieur Olivier PINEAU, Agent de Conduite, SNCF Mobilités ;
- Monsieur Clément DISLAIRE, Responsable de Bassin de Mobilité Poitou, Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Francis TURPEAU, Adjoint au chef de service des transports routiers de voyageurs de Niort, Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Camille BOURON, Chef de service Stratégie et Coopérations territoriales, Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

- Monsieur Thierry CHOUETTE, Directeur des Routes et des Transports, Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
- Monsieur Olivier DESCROIX, Chargé de Mission grande infrastructure, Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers ;
- Madame Malika CHESSE, Direction des transports, Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Monsieur Philippe CARRE, Usager ;
- Monsieur Emmanuel LAVERDURE, Usager ;
- Monsieur Martin MOREAU, Usager ;
- Madame Laurence COURTOT, Usagère ;
- Madame Carole COQUEBLIN-GUERIN, Usagère ;
- Madame Virginie POIBLANC, Usagère.

• **Excusés :**

- Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime ;
- Monsieur Sacha HOULIE, Député de la Vienne ;
- Monsieur Dominique CLEMENT, Conseiller Départemental du canton de POITIERS-5 ;
- Monsieur Gérard GILLIARD, Administrateur, UFC QUE CHOISIR 17 ;
- Monsieur Thomas VRIET, Usager.

**Ordre du jour :**

- Point 1 : Actualité de la ligne – production,
- Point 2 : Travaux d'infrastructure et conséquences sur l'exploitation,
- Point 3 : Horaires du Service Annuel 2019.

**En pièces jointes :**

- *Présentation Région*
- *Présentation SNCF Mobilités*
- *Présentation SNCF Réseau*

\*\*\*\*\*

**Introduction du Président de séance**

Monsieur Jacky EMON, Conseiller régional délégué aux Ter et à l'intermodalité, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce comité de ligne.

Il rappelle que cette réunion est filmée et retransmise en direct.

Il fait part des négociations actuellement en cours avec SNCF pour une nouvelle convention unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci comprendra un haut niveau d'exigence en matière de qualité de service et de régularité.

Il rappelle l'état très préoccupant de l'infrastructure ferroviaire à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine empêchant la mise en œuvre d'une offre ferroviaire de qualité.

En tant que cheffe de file de l'intermodalité, la Région a mis en place, depuis le 16 juillet 2018, le Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (désormais Nouvelle-Aquitaine Mobilités) qui regroupe, à ce jour, 22 autorités organisatrices. Les objectifs de ce syndicat sont notamment de coordonner les différentes offres de mobilité et de mettre en place un système d'information multimodale à l'échelle de la Nouvelle - Aquitaine. Ce dernier - Modalis - a été mis en place le 28 septembre 2018 pour permettre des calculs d'itinéraires multimodaux.

En 2019, le syndicat aura en charge le déploiement d'un support billettique unique permettant aux abonnés d'utiliser un seul support pour emprunter l'ensemble des réseaux et héberger des titres combinés.

## **Partie 1 : Synthèse des éléments présentés en séance**

### **Bilan production de l'année 2017 :**

Ligne ferroviaire	Taux de Régularité en 2017	Evolution de la Régularité 2016-2017	Taux de Suppression 2017	Evolution du trafic 2016-2017
Poitiers - La Rochelle	88,4%	+0,7pts	2,2%	+9,7%

### **Chiffres clés :**

Ligne	Nombre de voyageurs par jour	Longueur de la ligne	Nombre de gares/haltes	Nombre de trains par an
Poitiers - La Rochelle	2400	147	14	6000

### **Typologie du trafic :**

Ligne	Part d'occasionnels	Part d'abonnés*
Poitiers - La Rochelle	50%	50%

\* Abonnés répartis entre les déplacements Domicile-Travail et Domicile-Etudes

## **2- SNCF Réseau :**

### **Principaux travaux en 2019 :**

Lignes / Sections	Maintenance courante	Autres travaux
<b>Niort - La Rochelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de nuit de 5h sur 8 semaines</li> </ul>	
<b>Poitiers - Niort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de jour de 5h sur 16 semaines</li> </ul>	

## **Partie 2 : Présentation du service annuel 2019 (SNCF Mobilités/ Région Nouvelle-Aquitaine)**

L'offre sur la ligne s'inscrit dans la continuité du SA 2018 avec les optimisations et des modifications horaires contraintes par la présence de nouveaux ralentissements à Saint-Maixent et La Crèche (+3 min).

Parmi les demandes du comité de ligne de l'année dernière, seront mis en place dès le service annuel 2019 :

- L'insertion des arrêts de la Jarrie et d'Aigrefeuille à 18h47 et 18h53, du lundi au jeudi ainsi que le samedi, sur le TER n° 863 464 La Rochelle 18h38 – Poitiers 20h14.
- L'insertion des arrêts d'Aigrefeuille et de La Jarrie à 19h35 et 19h40, tous les jours sur le TER n° 863 463 Poitiers 18h06 – La Rochelle 19h49.
- L'insertion de l'arrêt La Crèche à 6h41 tous les jours de la semaine, excepté le week-end sur le TER n° 863 443 Poitiers 6h00 – La Rochelle 7h35.
- L'insertion de l'arrêt La Crèche à 19h33 du lundi au jeudi ainsi que le samedi sur le TER n° 863 464 La Rochelle 18h38 – Poitiers 20h14.

### Post comité de lignes

Le sur-stationnement à Niort (TER 863457 Poitiers 16h19 – Niort 17h11/25 – La Rochelle 18h10) est confirmé et sera mis en place dès le début du service annuel, soit le 9 décembre 2018. Le train partira donc à 17h25 à lieu de 17h12 de Niort vers la Rochelle.

## **Partie 3 : Relevé des demandes d'adaptions de l'offre et questions diverses abordées en séance**

<b>Demandeur</b>	<b>Nature de la demande</b>	<b>Réponse Région / SNCF</b>
Usagère	Demande que soit précisée l'évolution du nombre de voyageurs circulant avec un vélo dans les trains et les solutions envisagées pour accueillir ces voyageurs.	<p>La Région ne dispose que de chiffres pour l'année 2018 et ne peut donc rendre compte d'une évolution du nombre de vélos présents sur la ligne.</p> <p>A titre d'information, ont été relevés, durant la vague de comptages de janvier 2018, 143 vélos dont 8 pliants.</p> <p>Plus généralement, le vélo fait partie intégrante de la politique menée par la Région même si elle reconnaît que, sur certains trains, le nombre d'emplacements vélos n'est plus suffisant. Des</p>

		<p>aménagements ont été réalisés sur la ligne Bordeaux-Arcachon et Bordeaux-Hendaye afin d'accueillir plus de vélos durant l'été mais ces dispositifs concernent avant tout les déplacements occasionnels.</p> <p>Pour les déplacements quotidiens, la Région encourage et finance la création d'emplacements sécurisés qui sont progressivement mis en place à chaque Pôles d'Echanges Multimodal réalisé. L'objectif étant de permettre au navetteur de laisser son vélo dans un emplacement sécurisé et d'en utiliser un second à son arrivée à un moindre coût.</p>
Usagère	<p>Demande de disposer en heure de pointe de rames suffisamment longues en nombre de caisses, en particulier le vendredi soir et le lundi matin où la fréquentation sur la ligne est importante.</p>	<p>La Région étudiera en lien avec SNCF la fréquentation des trains de début et de fin de semaine ainsi que l'opportunité et la faisabilité de l'affectation sur la ligne d'un matériel plus capacitaire.</p> <p>SNCF Mobilités rappelle que tous les trains circulant sur la ligne sont en conception 4 caisses. à l'exception du TER n°863 456 La Rochelle 15h59 – Poitiers 18h15 circulant avec 3 caisses uniquement.</p> <p>En revanche, il arrive en cas de maintenance du matériel roulant du fait d'avaries, que les circulations se fassent exceptionnellement avec du matériel roulant à 3 caisses de manière à assurer malgré tout le service.</p>
Usagère	<p>Regrette de ne pas parvenir à acheter un tarif tribu avec deux enfants en ligne et sur les distributeurs en gare.</p>	<p>SNCF Mobilités interviendra auprès de la personne à la fin du comité de lignes pour expliquer la marche suivre pour obtenir ces billets.</p>
Usager	<p>Demande que soit précisé ce pourquoi le taux de suppression « cause matériel roulant » est élevé alors que le celui-ci est récent.</p>	<p>SNCF Mobilités tient à relativiser ce taux qui, par « effet seuil », du fait du faible nombre de train supprimé sur cet axe, rend ce taux important.</p>
Virgine POIBLANC, Usagère	<p>Demande que soient précisés les travaux de modernisation</p>	<p>La Régions précise que ces travaux, d'un montant de 92 000€,</p>

	qui seront réalisés en gare de Saint Maixent.	concernent avant tout les équipements d'ouverture et de fermeture programmée du bâtiment voyageurs ainsi que le renouvellement de la signalétique et du mobilier urbain.
Benoît GROUSSIN, FNAUT	Demande quelles évolutions de fréquentation ont été constatées en gare d'Aigrefeuille et de la Jarrie.	SNCF Mobilités ne dispose pas des comptages de 2017 pour pouvoir établir une comparaison.  Les données existantes, issues des comptages de janvier 2018, font état d'une moyenne en semaine de 53 « montées + descentes » à Aigrefeuille et 57 « montées + descentes » à la Jarrie.
Philippe CARRE, Usager	Demande que soit précisée la raison pour laquelle la section Poitiers-Niort est moins dynamique que la section Poitiers La Rochelle.	SNCF Mobilités déclare ne pas avoir vraiment d'explication sur cette dynamique de stagnation. Parmi les pistes éventuelles, peut être invoquée la difficulté à attirer dans le train les personnes travaillant dans les sièges des mutuelles basés à Niort mais excentrés du centre-ville,
Philippe CARRE, Usager	Regrette la baisse de fréquentation de la gare de Saint-Maixent.	SNCF Mobilités émet comme hypothèse que la baisse de fréquentation ressentie en gare de Saint-Maixent peut s'expliquer par la dégradation de la desserte TGV de la gare de Saint-Maixent ainsi que l'augmentation des coûts des abonnements pour les abonnés longue distance du fait de la suppression du plafond tarifaire existant avec l'ancien abonnement Pass'Mobilité.
Philippe CARRE, Usager	Regrette qu'en semaine (du lundi au jeudi), il ne soit plus possible de se rendre de Paris à Saint Maixent à 20h17 au-delà du TGV 8391 de 18 h 27 de Paris-Montparnasse. Cette impossibilité fait suite à la suppression de l'ancien TER du soir partant de Poitiers à 21h55 desservant Saint-Maixent à 22h28 et la Rochelle à 23h30.  La suppression de ce TER de ne permet plus désormais un	SNCF Mobilités et la Région expliquent que ce TER n'a pas été supprimé mais déplacé au second semestre du Service Annuel 2017. Ce TER, devenu le TER n°863 455 et circulant aux horaires actuels de 15h53 en gare de Poitiers a permis un départ de Niort à 16h41 et une arrivée à la Rochelle à 17h23. Dans l'autre sens, une desserte (TER n°863456) a été mise en place aux horaires actuels de 15h59 en gare de la Rochelle afin de permettre un départ de Niort à

	<p>départ vers 20 heures de Paris via correspondance TGV à Poitiers et découragement évidemment les voyageurs des gares intermédiaires (Lusignan, Pamproux, La Crèche, Mauzé, etc..).</p>	<p>16h41 et une arrivée à 17h36 à Poitiers.</p> <p>Le principal argument de cette modification réside dans la possibilité de partir de Niort dans les deux sens aux alentours de 16h30, ce qui était fortement demandé par le territoire.</p> <p>De fait, la fréquence de départ de Niort s'est vue renforcée avec 1 train par heure sur les trois heures de pointe.</p> <p>Enfin, la proximité du dernier TGV n°8393 du soir en provenance de Paris 19h27 et arrivant à La Rochelle Ville à 22h15 aurait fortement concurrencé cet ancien TER et engendré la baisse progressive de sa fréquentation.</p>
<p>Emmanuel LAVERDURE, Usager</p>	<p>Regrette l'absence de correspondance entre le TGV n°8488 Bordeaux 16h23 – Poitiers 18h09 et le TER n°863 463 Poitiers 18h06 – La Rochelle 19h49. Une correspondance aurait permis un retour facilité de Bordeaux pour les professionnels.</p> <p>Regrette que la seule correspondance possible soit trop longue (56min) entre le TGV Ouigo n°7660 Bordeaux 17h08 – Poitiers 18h25 et le TER n°863 465 Poitiers 19h21 – La Rochelle 20h59.</p> <p>Regrette qu'aucun TER sur la ligne ne circule après le départ du prochain TGV n°8490, arrivant à 20h09 qui effectue la correspondance avec le TGV n°8395 partant de Poitiers à 20h48 et arrivant à la Rochelle à 22h15.</p>	<p>La Région va étudier ces demandes de correspondances.</p> <p>SNCF Mobilités rappelle que le TER n°863 463 qui part de 18h06 de Poitiers rentre à la Rochelle 7min avant le TGV n°8367 (19h49 et 19h56). Dans le cas où ce train partirait plus tard de Poitiers, celui-ci se ferait rattraper par ce TGV ce qui impliquerait de stationner 22 ou 23 minutes minimum à Niort pour laisser passer le TGV.</p>

	<p>Cette absence de TER prive les gares intermédiaires comme Lusignan de desserte au-delà de 17h08 de Bordeaux.</p>	
<p>Benoît GROUSSIN, FNAUT</p>	<p>Demande que soit précisée la raison pour laquelle la demande de sur-stationnement à Niort n'a pas pu être actée</p>	<p>SNCF Mobilités précise que sur les deux sur-stationnements étudiés, pour les TER n°863 457 Poitiers 16h19 – Niort 17h12 – La Rochelle 17h58 et TER n°863 459 Poitiers 17h13 – Niort 18h16, seul le premier train sera mis en place d'ici février au plus tard, des retours techniques étant attendus auprès de SNCF Réseau.</p> <p>Le TER partira donc de Niort à 17h25 au lieu de 17h12 en direction de La Rochelle (18h10), ce qui sera beaucoup plus favorable aux usagers.</p> <p>Pour le second, la problématique est que, pour des raisons « sillon », un départ plus tardif de Poitiers (17h13) du TER n'est pas possible. De ce fait, cela aurait imposé un sur-stationnement de 14 minutes en gare de Niort. Hors, cette attente de 14 min a été jugée défavorable aux flux d'usagers allant au-delà de Niort qui représentent 45% des flux de ce train d'où le choix de refuser le second sur-stationnement.</p> <p><u>Post-comité de ligne</u></p> <p><i>Le sur-stationnement sur le TER 863457 Poitiers 16h19 – Niort 17h11/25 – La Rochelle 18h10 sera mis en place dès le début du service annuel, soit le 9 décembre 2018.</i></p>
<p>Benoît GROUSSIN, FNAUT</p>	<p>Demande que soit précisé si des études ont été menées concernant l'induction de trafic que pourrait apporter le second sur-stationnement à Niort.</p>	<p>SNCF Mobilités s'est appuyée sur des statistiques dites « tout modes tout motifs » qui ne permettent pas d'extraire des volontés d'horaire, d'où la difficulté de déduire une quelconque induction de voyageurs</p>



		qu'aurait provoqué ce sur-stationnement.
Usager	<p>Demande que soit précisée la raison pour laquelle les trains ne sont plus exploités selon une logique de « versant » entre Niort et La Rochelle ainsi qu'entre Niort et Poitiers.</p>	<p>SNCF Mobilités affirme que le concept d'exploitation des circulations en « bassin versant » a été progressivement abandonné pour simplifier l'exploitation de la ligne.</p> <p>Des questions se posent désormais sur le rétablissement partiel de cette logique en particulier entre Niort et La Rochelle où le potentiel de desserte périurbaine se fait de plus en plus ressentir.</p> <p>La Région partage cette analyse et étudiera l'opportunité et la faisabilité pour les prochaines années de la mise en place de dessertes dites de « bassins versants » entre La Rochelle et Niort et Niort et Poitiers.</p>
Véronique ROCHAIS-CHEMINEE, Maire de Rouillé	<p>Souhaite de nouveaux arrêts en gare de Rouillé, en particulier sur le TER n°863747 Poitiers 7h57 – La Rochelle 9h34, le TER n°863448 La Rochelle 07h16 – Poitiers 08h53 et le TER n°863462 La Rochelle 18h00 – Poitiers 19h40.</p>	<p>La Région étudiera ces demandes d'insertion d'arrêts en gare de Rouillé.</p>
Gérard GOUET, CGT Cheminots	<p>Demande la fiabilisation de la correspondance en gare de Poitiers entre le TER 863442 Niort 6h34 – Poitiers 7h33 et le TGV 8431 Poitiers 7h43 – Bordeaux 8h48 pour permettre une arrivée à Bordeaux avant 9h.</p> <p>Au retour, demande la fiabilisation de la correspondance entre l'Intercités n°3856 Bordeaux 16h38 – Saintes 18h02 et le train TER n°86474 Saintes 18h15 – Niort 19h32.</p>	<p>La Région va étudier, en lien avec SNCF Mobilités, ces demandes de fiabilisation de correspondances.</p>
Emmanuel LAVERDURE, Usager	<p>Demande que soit précisé le délai de traitement, de validation et d'application des</p>	<p>La Région rappelle que cela dépend de la nature de ces demandes mais que pour la plupart d'entre-elles,</p>

	demandes horaires émises lors de ce comité de ligne.	l'horizon 2020 reste la période la plus probable de mis en œuvre.
Benoît GROUSSIN, FNAUT	Demande si les espacements entre les trains se sont améliorés entre Niort et La Rochelle après la mise en place du Bloc Automatique Lumineux (BAL) et du système de télécommunication « GSMR ».	SNCF Réseau confirme que les espacements entre les trains se sont effectivement améliorés au départ de Niort vers La Rochelle, grâce à la mise en service de la nouvelle signalisation BAL et du GSMR.
Benoît GROUSSIN, FNAUT	Demande que soit précisée la date de réalisation des travaux d'accessibilité en gare de Surgères.	SNCF Réseau précise que Surgères, classée « gare complémentaire » dans le schéma national d'accessibilité, fera l'objet d'une mise en accessibilité à l'horizon 2024.
Benoît GROUSSIN, FNAUT	Demande que soit précisé quand les principales opérations de voie auront lieu sur la ligne permettant de résorber les limitations de vitesse évoquées.	SNCF Réseau annonce que des opérations sur la voie sont envisagées à l'horizon 2022 afin de lever les Limitations Temporaires de Vitesse précédemment évoquées.
Philippe CARRE, Usager	Demande que ce soit précisé l'avancement du projet de doublement de la voie entre Lusignan et Saint-Maixent.	<p>SNCF Réseau et la Région précisent qu'à l'heure actuelle, des études de projets sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau sont en cours.</p> <p>Une première étude de projet concerne la mise en place du système de télécommunication dit « GSMR » (Global System for Mobile communication for Railways) entre Coulombiers et Niort qui sera livré en mars 2019. Le déploiement du GSMR sur cette section est envisagé à l'horizon 2021. Le GSMR, qui couvrira à terme l'ensemble de la ligne, est indispensable pour couvrir les besoins en sillons supplémentaires prévus sur la ligne, notamment les sillons fret, engendrés par la croissance du port de La Rochelle.</p> <p>Parallèlement à cette étude, une étude d'exploitation sera livrée en avril 2019 qui précisera les modalités de réalisation des prochains aménagements capacitaires à venir sur cet axe.</p>
Jean-Yves COUTURIER, CGT Cheminots	Demande que soit précisée la raison pour laquelle des limitations de vitesse sont	SNCF Réseau rappelle que les derniers travaux lourds de rénovation de la plateforme

	constatées alors que des travaux ont été précédemment réalisés sur la ligne par Colas Rail.	ferroviaire ont eu lieu entre Niort et la Rochelle dans le cadre du relèvement de vitesse au printemps 2016. Les limitations de vitesses évoquées se situent entre Niort et Poitiers et seront résorbées en 2022.
Jean-Yves COUTURIER, CGT Cheminots	Demande de réfléchir à d'autres types de dessertes notamment en « bassin versant » avec une séparation des missions en gare de Niort.	La Région, comme annoncé précédemment, étudiera l'opportunité et la faisabilité pour les prochaines années de la mise en place de dessertes dites de « bassins versants » entre La Rochelle et Niort et Niort et Poitiers.
Jean-Yves COUTURIER, CGT Cheminots	Regrette l'abandon du relèvement de vitesse à 200km/h entre Lusignan et Saint-Maixent.	La Région rappelle que le relèvement de vitesse ne pouvait pas se faire compte tenu de la mauvaise estimation de l'état de la voie faite au préalable par SNCF Réseau. Des relevés de terrains effectués en 2015 par SNCF Réseau, ont fait état d'une dégradation de la section plus rapide et importante que prévue. SNCF Réseau a dû engager sur fonds propres (65M€) une opération lourde de régénération en 2016 qui nécessiterait encore d'être poursuivie pour renouveler l'ensemble du linéaire et parvenir au relèvement de vitesse. Ces futurs travaux, d'un coût important, ne sont à ce jour, ni programmés, ni financés.
Benoît GROUSSIN, FNAUT	Rappelle que malgré la pertinence de traiter et d'améliorer les infrastructures sur la ligne, la priorité doit être donnée à l'étoile de Saintes qui est menacée à le court terme.	La Région, au vu de l'état urgent de certaines lignes en limousin ainsi qu'autour de l'étoile de Saintes, a bien entendu hiérarchisé et priorisé ses investissements avec l'objectif d'enrayer la dégradation de ces lignes en difficulté au prix du report d'opérations programmées jugées moins prioritaires.

**Partie 4 : Relevé des demandes formulées en ligne sur le module de concertation de la Région**

Demandeur	Nature de la demande	Réponse Région/SNCF
VILLOVELO	<p>Regrette qu'aucun aménagement n'existe pour accéder aux quais de la gare de La Rochelle avec son vélo. L'aménagement d'une rampe comme observée dans les autres gares serait souhaitable.</p>	<p>La Région transmettra cette demande à SNCF Réseau et SNCF Gares &amp; Connexions.</p> <p>La Région rappelle que la totale accessibilité des quais pour les vélos ainsi que les Personnes à Mobilité Réduite interviendra d'ici l'été 2021 dans le cadre de la construction de la passerelle intégrée dans les travaux du nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de La Rochelle.</p>
Phillipe CARRE, Usager	<p>Regrette qu'en semaine (du lundi au jeudi), il ne soit plus possible de se rendre de Paris à St Maixent à 20h17 au-delà du TGV 8391 de 18 h 27 de Paris-Montparnasse.</p> <p>Cette impossibilité fait suite à la suppression de l'ancien TER du soir partant de Poitiers à 21h55 desservant Saint-Maixent à 22h28 et la Rochelle à 23h30 à La Rochelle.</p> <p>La suppression de ce TER ne permet plus désormais un départ vers 20 heures de Paris via correspondance TGV à Poitiers et décourage évidemment les voyageurs des gares intermédiaires (Lusignan, Pamproux, La Crèche, Mauzé, etc..).</p>	<p>SNCF Mobilités et la Région expliquent que ce TER n'a pas été supprimé mais déplacé au second semestre du Service Annuel 2017. Ce TER, devenu le TER n°863 455 et circulant aux horaires actuels de 15h53 en gare de Poitiers a permis un départ de Niort à 16h41 et une arrivée à la Rochelle à 17h23.</p> <p>Dans l'autre sens, une desserte (TER n°863456) a été mise en place aux horaires actuels de 15h59 en gare de la Rochelle afin de permettre un départ de Niort à 16h41 et une arrivée à 17h36 à La Rochelle.</p> <p>Le principal argument de cette modification réside dans la possibilité de partir de Niort dans les deux sens aux alentours de 16h30, ce qui était fortement demandé par le territoire.</p> <p>De fait, la fréquence de départ de Niort s'est vue renforcée avec 1 train par heure sur les trois heures de pointe.</p> <p>Enfin, la proximité du dernier TGV n°8393 du soir en provenance de Paris 19h27 et arrivant à La Rochelle Ville à 22h15 aurait fortement concurrencé cet ancien</p>

		TER et engendré la baisse progressive de sa fréquentation.
GAUVIN	Regrette que le TER n°863 463 Poitiers 18h06 – Niort 19h04 – La Rochelle 19h49 ne s'arrête pas à Aigrefeuille et la Jarrie pour les travailleurs débauchant tard de Niort.	La Région précise qu'à compter du 9 décembre 2019, ces deux arrêts seront desservis à 19h35 et 19h40.
PLAIDEAU	Regrette la suppression de l'autorisation d'accès du TGV n°8370 aux abonnés qui permettait aux travailleurs d'embaucher à Niort pour 7h.  Demande de rétablir cet accès TGV ou alors de faire partir le TER n°863 442 de La Rochelle et non de Niort (hormis le lundi qui est déjà en place).	La Région regrette que les négociations avec SNCF Voyages sur l'accès aux TGV de ses abonnés n'aient pu aboutir à la conservation de ce train dans la liste des trains accessibles avec un coupon mensuel « accès TGV » (20€).  La Région étudiera cette demande en lien avec SNCF Mobilités.
Thomas VRIET, Usager	Regrette que le doublement du tarif entre Niort et Poitiers de 70 à 140 euros/mois ait été un prétexte pour certains travailleurs d'arrêter le train et/ou de trouver un autre emploi plus proche.  Regrette la suppression de la possibilité de faire bénéficier d'une réduction de -50% du coût du billet le week-end pour 1 à 3 accompagnants.  Demande si des évolutions sont envisagées pour ces tarifications.	La Région est consciente de l'effort financier auquel ont été confrontés les abonnés Picto-Charentais suite à la suppression du Pass'Mobilité.  Cette hausse est la conséquence de l'harmonisation tarifaire des trois abonnements ex-régionaux. Les anciens abonnements TER de Limousin et d'Aquitaine ne comportaient en effet pas de plafond de prix contrairement au Pass'Mobilité (plafonné à 80€/mois, pour toute distance parcourue au-delà de 38km).  Il a été décidé d'abandonner le principe de plafond lors de la création du Pass'Abonné harmonisé, ce qui a renchéri le coût des abonnements dont la distance parcourue est supérieure à 38 km en Poitou-Charentes.  Pour l'exemple cité, pour un abonné annuel effectuant des relations Niort – Poitiers, le coût est passé de 80€ (plafond) à 130,80€ par mois soit 63,5% d'augmentation.

		<p>Le Pass'Abonnés Nouvelle-Aquitaine reste toutefois avantageux en termes de coût par rapport aux autres modes de transport (voiture, covoiturage) d'autant que pour les salariés la participation de l'employeur (50% de prise en charge) peut-être déduite.</p> <p>Pour les accompagnants, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place le tarif « Tribu » valable pour tous, sans conditions d'âge ou d'abonnement, permettant des réductions de 2 à 5 voyageurs allant de -20% à -50% (pallier de -10% par voyageur supplémentaire)</p> <p>Aucune évolution de la tarification des abonnés n'est pour l'heure envisagée.</p>
<p>Emmanuel LAVERDURE, Usager</p>	<p>Regrette l'absence de correspondance entre le TGV n°8488 Bordeaux 16h23 – Poitiers 18h09 et le TER n°863 463 Poitiers 18h06 – La Rochelle 19h49. Une correspondance aurait permis un retour facilité de Bordeaux pour les professionnels.</p> <p>Regrette que la seule correspondance possible soit trop longue (56min) entre le TGV Ouigo n°7660 Bordeaux 17h08 – Poitiers 18h25 et le TER n°863 465 Poitiers 19h21 – La Rochelle 20h59.</p> <p>Regrette qu'aucun TER sur la ligne ne circule après le départ du prochain TGV n°8490, arrivant à 20h09 qui effectue la correspondance avec le TGV n°8395 partant de Poitiers à 20h48 et arrivant à la Rochelle à 22h15.</p>	<p>La Région va étudier ces demandes de correspondances.</p> <p>SNCF Mobilités rappelle que le TER n°863 463 qui part de 18h06 de Poitiers rentre à la Rochelle 7min avant le TGV n°8367 (19h49 et 19h56). Dans le cas où ce train partirait plus tard de Poitiers, celui-ci se ferait rattraper par ce TGV ce qui impliquerait de stationner 22 ou 23 minutes minimum à Niort pour laisser passer le TGV.</p>

	Cette absence de TER prive les gares intermédiaires comme Lusignan de desserte au-delà de 17h08 de Bordeaux.	
--	--	--

\*\*\*\*\*

Monsieur Jacky EMON précise que les documents de présentation de la Région Nouvelle-Aquitaine, de SNCF Réseau et de SNCF Mobilités seront accessibles sur le site internet de la Région ainsi que le compte rendu du comité de ligne. Une adresse mail est également proposée pour d'éventuelles remarques, suggestions ou questions.

Il remercie également l'ensemble des participants d'être venu assister au comité de ligne et précise qu'une réunion aura lieu l'année prochaine.

**Contacts auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine :**

Direction des transports ferroviaires de voyageurs

Site de Bordeaux

Monsieur Clément DISLAIRE

Responsable de Bassin de Mobilité Poitou

transports-ferroviaires@nouvelle-aquitaine.fr

Tel : 05 56 56 80 62